RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

NOM ET CACHET de l'établissement d'origine

ANNEXE 22 - DOSSIER DE CANDIDATURE APRES LA SECONDE
TOURS SUIVANTS 1 (à compter du mardi 7 juillet)
2 (à compter du mardi 1er septembre)

AFFELNET LYCEE - RENTREE 2026

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

N° IDENTIFIANT NATIONAL ÉLÈVE (INE) : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

NOM : …… PRÉNOM : ……

Date de naissance : __/__/____ Sexe : M □ F □ LV1 : …… LV2 : ……

Nom/Prénom du représentant légal : ……

Adresse : ……

Code postal __/__/__/__/__ Commune : ……

Tél : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ e-mail : ……

ORIGINE SCOLAIRE

Je suis actuellement scolarisé(e) en :
□ 2nde générale et technologique, 2nde spécifique, 2nde parcours : ……
□ 2nde professionnelle famille métiers : ……
□ Autre : ……

et je souhaite entrer en :
□ 1ère générale
□ 1ère technologique STMG ou STI2D ou STL ou STD2A ou ST2S ou STHR (précisez) : ……
□ 1ère professionnelle – Spécialité ……
(les élèves issus de 2nde « famille métiers » doivent demander toutes les spécialités de leur établissement)
□ dispositif MLDS post 2nde : uniquement possible pour le tour suivant 2 du mois de septembre

VŒUX D'AFFECTATION (*le dispositif MLDS ne peut être demandé qu'au tour supplémentaire n° 2 du mois de septembre)

	Formations demandées y compris le dispositif MLDS*	Séries ou spécialités ou EDS rares	Etablissements demandés	Demande de dérogation (1)	Code vœu (à remplir par l'établissement)
1					
2					
3					
4					
5					

A……, le ……/ ……/2026 Signature du représentant légal

(1) Pour toute demande de dérogation, merci de bien vouloir compléter l'imprimé correspondant accompagné des pièces justificatives.

Loi informatique et libertés
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit aux élèves et à leur représentant légal un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la DSDEN dont ils relèvent. Ce droit de rectification ne concerne pas les vœux d'affectation après la date de dépôt des dossiers.